

Le statut cadre nuit grave à l'emploi des séniors



Par Sylvia Di Pasquale07 février 2011 | Réaction (32)

Bon sang de bois. Dire qu'on n'y avait pas pensé. Pour résoudre le problème de l'emploi des seniors, il suffirait de supprimer le statut cadre « *Car il encourage un modèle de rémunération fondé sur l'ancienneté»* qui nuirait à leur employabilité. Résultat : après 50 ans, les actifs sont trop chers et on ne les embauche plus. D'ailleurs, en Grande Bretagne, où les cadres n'existent pas, le taux d'emploi des seniors atteint 58 %, contre 38,3 % en France. « *Parce que les salaires* (britanniques, ndlr) évoluent de manière continue jusqu'à 50 ans puis baissent d'environ 20 % entre 50 et 65 ans.»

Cette bombe a été lâchée en catimini dans un rapport daté de la fin 2010 et il est signé par le Cercle d'outre-manche (1), un *think tank* qui réunit des (cadres) dirigeants internationaux opérant à Londres et à Paris. Il est sobrement baptisé « *Premier emploi inaccessible, retraite précoce - 6 mesures pour changer la donne » (2).* On pourra en conclure, que bof, des cols blancs qui s'ennuient dans l'Eurostar et discutent le bout de gras pour accommoder la politique sociale à leurs petits fantasmes ne vont pas modifier le cours du travail à la française.

Sauf que les mêmes ont, par le passé, cogité sur le chômage en suggérant de fusionner l'Assedic et l'ANPE. Ils ont aussi pensé à un nouveau contrat de séparation à l'amiable entre employés et employeurs. Depuis, Pôle emploi est né et la rupture conventionnelle du contrat de travail aussi...

Du coup, on examine un peu plus précisément leurs propositions. D'autant que Xavier Bertrand, le ministre du Travail, doit s'exprimer dans quelque temps sur l'emploi des seniors et que le rapport avec les six propositions des penseurs franco-anglais est sur son bureau. Des cinq premières mesures préconisées, il n'y a pas grand chose à redire. Les usagers de l'Eurostar souhaitent que le Smic des jeunes soit allégé en charges, que les formations courtes (DUT, BTS) soient privilégiées, que les seniors ne soient plus discriminés, que la formation soit laissée à la discrétion des entreprises et que le tutorat soit développé. Autant d'idées déjà largement exprimées.

Reste l'hallali contre le statut cadre qu'on a un peu de mal à comprendre. Et pas seulement parce que la bannière Cadremploi trône au dessus de cet éditorial. C'est que les entreprises semblent fort bien s'accommoder de cette exception sociale française. Elles y voient une manière de motiver leurs salariés, en leur accordant, ou pas, le statut, avec ses (rares) avantages. Surtout, il leur permet de déverrouiller les 35 heures à bon compte, grâce au forfait journalier.

Reste aussi l'étrange piste explorée dans ce rapport et qui mérite que l'on s'y penche, « sans tabou », pour employer une expression au goût du jour. Il s'agit des fameux 20 % de salaire en moins, passés 50 ans. D'aucuns pourraient juger que, passé ce cap, les enfants sont en partie élevés, le logement en partie payé et les frais en conséquence diminués. On pourrait se dire que les sommes gagnées à cet âge,

seraient mieux employées quelques années avant. Ouvrir ce débat serait une véritable révolution.

Sylvia Di Pasquale © Cadremploi.fr - 7 février 2011

Une réaction ? Un témoignage ? Le forum ci-dessous vous est ouvert.



Dessin de Charles Monnier © Cadremploi.fr